

Sainte-Sévère: Valoparc s'électrifie

Le site de traitement de **Calitom** s'est doté d'un parc photovoltaïque. Après celui de Ruffec et de Rouzède. Il sera en service en février, son financement ouvert à l'épargne citoyenne.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

2 6.460m² recouverts de 11.500 modules photovoltaïques fixes, un rendement annoncé de 5 MWc (mégawatt crête) pour une production annuelle de 6.122.000 kWh (kilowattheures), soit l'équivalent de la consommation d'environ 3.400 habitants. Un budget de 4, 8 millions d'euros pour 490 tonnes équivalent CO2 évitées chaque année. Après Ruffec (1,8 ha de panneaux) et Rouzède (2 ha), Calitom se dote d'un nouveau parc photovoltaïque à Valoparc, son site de traitement et de valorisation des déchets de Sainte-Sévère.

Présenté hier à la presse, l'équipement sera raccordé et mis en service mi-février par Enedis, la production vendue pour être injectée dans le réseau local. «*Dans sa totalité, on ne garde rien*», précise Hervé Lecomte, le directeur des opérations chez Sergies, filiale du Syndicat Energies Vienne qui a assuré, comme pour les précédents sites, le développement du parc et supervisé l'ensemble du chantier pour le compte de Sol'R Parc Charente. Une entité dont Sergies est partenaire aux côtés de Calitom et du syndicat départemental d'électricité et de gaz (Sdeg). Engagée en juin 2020, la construction de cette centrale a été réalisée sur un ancien centre d'enfouissement technique de déchets ménagers, exploité de 1979 à 2012. Calitom y a réalisé les travaux de réaménagement



Cette nouvelle centrale sera en mesure de produire l'équivalent de la consommation d'environ 3.400 habitants. Photo Julie Desbois

nécessaires en vue de son suivi post-exploitation pendant 30 ans (collecte et gestion du biogaz, des lixiviats, des eaux de pluie) «*afin de n'engendrer aucun danger ou inconvénient pour l'environnement.*»

«Sensibiliser et impliquer les citoyens»

Dans le cadre d'un bail emphytéotique de 30 ans conclu avec Sol'R Parc Charente qui exploitera la centrale, cette dernière devra la démanteler à la fin de sa période d'exploitation et s'assu-

rer du recyclage des panneaux. Comme pour Ruffec et Rouzède, le financement de ce nouveau parc solaire va être ouvert à l'épargne citoyenne, à hauteur de 150.000 euros sur Lumo, plateforme d'investissement participatif (1).

La collecte ouvrira le 8 février, réservée aux habitants de Charente et Charente-Maritime. Un placement sous forme d'obligations d'une valeur nominale de 50€, 2.000€ maximum par participants. «*Sur les autres parcs, le rendement actuel est de 4 % sur cinq ans. C'est un moyen fort*

pour sensibiliser et impliquer les citoyens dans l'avenir énergétique de leur territoire», relève Hervé Lecomte.

Sol'R Parc Charente va maintenant se focaliser sur deux autres projets du même type en Charente: celui de Villognon Nord et Sud (40.000 panneaux au total sur 11 ha couverts). «*Un dernier suivra ensuite à Châteauneuf, sur notre ancienne décharge*», indique-t-on chez Calitom.

(1) www.lumo-france.com/projets/soleil-de-sainte-severe